

Synthèse des observations de Grande Aigrette (*Egretta alba*) en Aquitaine de 1946 à 2001, et quelques données comportementales

Frédéric Dupuy

Introduction

Avec quatre sous-espèces réparties sur les Amériques, l'Afrique, l'Europe, l'Asie et l'Australie, la Grande Aigrette (*Egretta alba*) est l'Ardéidé le plus cosmopolite de notre planète.

En Europe, la Grande Aigrette est décrite et classée sous la forme nominale *alba* ; elle présente une distribution inégale dans des habitats qui lui conviennent dont la physionomie de base est l'étang avec de grandes roselières.

En Europe occidentale, les populations de Grande Aigrette diminuèrent fortement à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Il semble alors que c'est la disparition de son habitat qui menace ces populations (Cramp et Simmons, 1977). Migratrices, les populations les plus septentrionales se déplacent jusqu'à la Méditerranée et l'Afrique du Nord.

Considéré comme rare avant 1960, l'hivernage de la Grande Aigrette en France est désigné comme occasionnel à partir de cette date et jusqu'en 1978 où il est considéré comme régulier (Géroudet, 1930 ; Sardin, 1984 ; Sardin in Yeatman-Berthelot, 1991).

A partir de 1986, le Comité d'Homologation National décide de retirer la Grande Aigrette de la liste des oiseaux rares dont les données doivent être contrôlées (Dubois et C.H.N., 1986).

En outre cette espèce niche maintenant sur plusieurs sites français remarquables par ailleurs pour les concentrations en ardéidés qu'ils abritent ; il s'agit notamment du lac de Grand-Lieu dans la Loire Atlantique (Marion, 1994), de la Camargue (Kayser et al., 1994) et des Dombes (Benmergui, 1997).

Matériel et méthode

Afin de décrire le statut de la Grande Aigrette en Aquitaine, j'ai consulté les sources bibliographiques existantes sur l'ornithologie en Aquitaine et la centrale de données de la LPO-Aquitaine. Ainsi 425 données couvrant une période allant de 1946 à 2001 sont référencées, correspondant à un total cumulé de 1356 individus-observations.

Historique

En Aquitaine, l'espèce a été considérée comme un hivernant rare jusqu'en 1989 (Cf. figure 1) ; dix mentions de Grande Aigrette concernant un voire deux individus sont recensés avant cette année (Grisser et Sargos, 1982; Riols in Sardin, 1984 ; Reviriego et Grisser, 1989 ; Hentz & Bourcié, 2002).

A partir de 1992, la Grande Aigrette devient un hivernant régulier en Aquitaine. Rapidement le nombre d'observation annuelle dépasse plusieurs dizaine et concerne de plus en plus des groupes d'oiseaux. La taille des groupes est généralement inférieure à dix oiseaux ; seul le domaine de Certes (Gironde) permet d'observer des groupes supérieurs en nombre dès les années 1997, et jusqu'à 47 individus en 2000 ; le Parc ornithologique du Teich (Gironde) a accueilli 16 oiseaux simultanément en 2001.

L'analyse des observations indique que l'hivernage et l'occupation de l'espace aquitain par la Grande Aigrette se sont effectués préférentiellement sur la partie littorale de notre région ; la dispersion vers l'intérieur s'amorce véritablement à partir de 1997 (1993 pour le littoral) sur des sites éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres du trait côtier.

Jusqu'en 2001, les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne ont enregistré chacun une seule observation : le 19 juin 1996 à Agen (Lot-et-Garonne) et le 6 novembre 2000 à Mauzac-et-St-Meyme-de-Rozens (Dordogne). Ce phénomène s'explique peut-être par les températures hivernales plus clémentes enregistrées sur le littoral, permettant une offre trophique plus importante. Les observations rapportées sont généralement celles d'individus en alimentation ou en vol ; seuls trois dortoirs sont identifiés dans les données de la centrale : le Domaine de Certes utilisé par 47 individus le 15 novembre 2000 avec dans la même nuit 9 individus dénombrés dans le dortoir du Parc Ornithologique du Teich (maximum 16 individus en janvier 2001).

A Saint-Martin-de-Seignanx (Landes) est localisé le troisième dortoir de la région Aquitaine (8 individus le 3 janvier 1997).

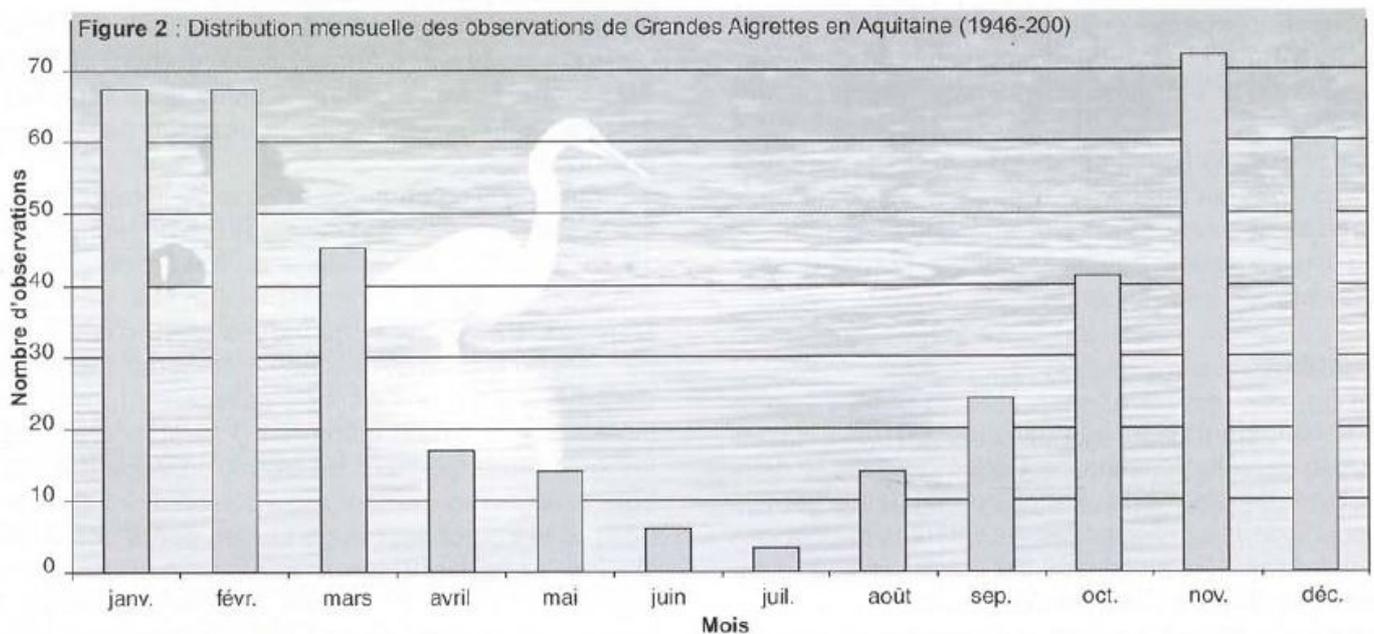
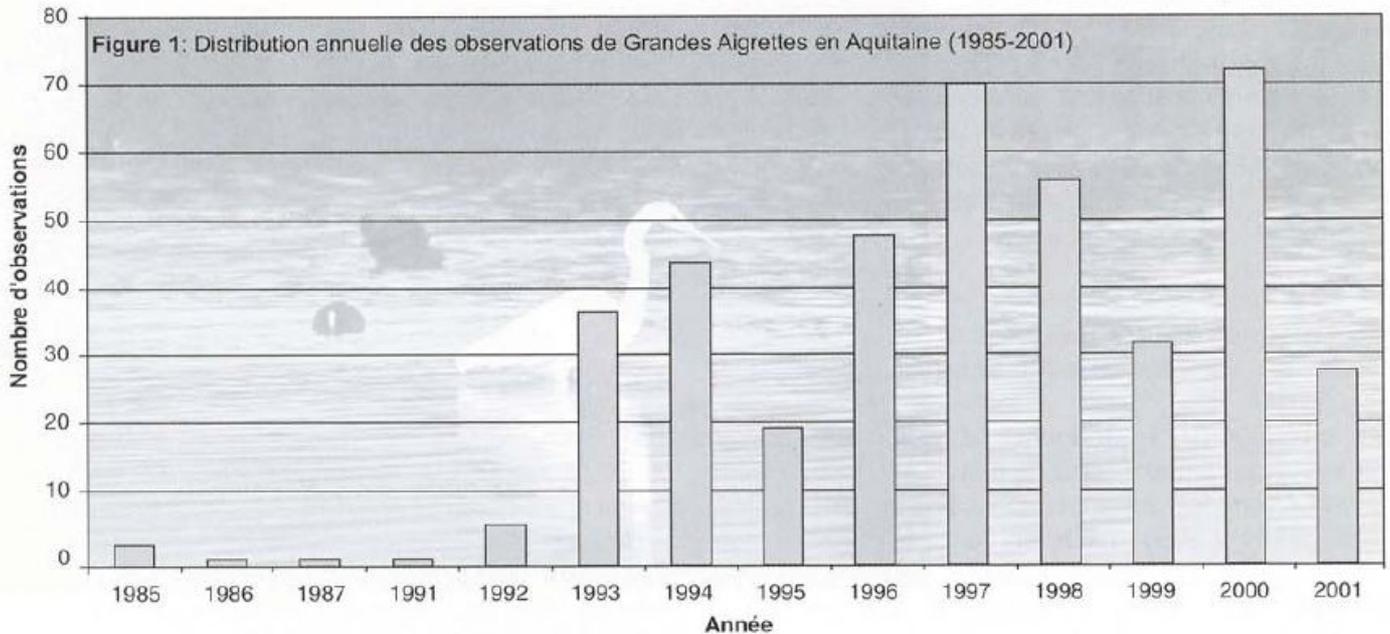


1	2
3	4
5	6
7	8



Photos : Philippe Nadé

1. Grandes aigrettes posées sur des " plats ". Certes (Gironde) novembre 1998.
2. Repos : groupe de Grandes aigrettes en repos diurnes sur des branches de tamaris morts. Certes, octobre 1999.
3. Pêche collective : Grands cormorans, Aigrettes garzettes, Hérons cendrés, Spatules blanches et Grandes aigrettes pêchent de concert. Certes, octobre 2002.
4. Repos : groupe de Grandes aigrettes en repos diurnes en bordure de bassin. Certes, octobre 1999.
5. Pêche collective : Les grandes aigrettes sont alignées face à une troupe de Grands cormorans qui rabattent les poissons. Certes, octobre 2002.
6. Repos : groupe de Grandes aigrettes en repos diurnes sur des tamaris. Certes octobre 1998.
7. Grande aigrette et Faucon pèlerin sur un tamaris. Certes, novembre 1998.
8. Dortoir : les Grandes aigrettes utilisent des piquets plantés au milieu des " plats " (bassins de faibles profondeurs). Certes, octobre 2002.



Deux sites deviennent des lieux privilégiés pour l'observation de la Grande Aigrette ; il s'agit du domaine de Certes sur le Bassin d'Arcachon en Gironde et de la réserve de chasse de Saint-Martin-de-Seignanx dans le département des Landes. Signalons que ces deux espaces, par leur attrait pour l'avifaune aquatique, sont l'objet d'une pression d'observation importante.

Sur l'ensemble de la période considérée (Cf.figure2), les observations débutent généralement en août pour augmenter progressivement jusqu'en novembre, mois enregistrant le maximum d'observations. En hiver il y a généralement un mouvement de Grande Aigrette suivant le déplacement des fronts froids. A compter du mois de mars une chute rapide des observations est notée correspondant certainement à un déplacement des oiseaux vers des lieux de nidification ou de rassemblement d'imatures.

Ainsi, à la Pointe de Grave (Le Verdon sur Mer, Gironde) six observations d'oiseaux en migration active ont été effectuées dans la deuxième quinzaine de mars et dans la première quinzaine de mai. Ces observations étaient toutes matinales et concernaient chaque fois un seul individu. Ces mouvements correspondent à l'analyse des données nationales (Rocamora, 1999) et de nos voisins de Charente Maritime (Caupenne & Trotignon, 2000)

Généralement les observations rapportées ne mentionnent pas le plumage de l'oiseau : il s'agit d'individus en livrée blanche, aux pattes noires et au bec jaune sans plumes nuptiales dorsales. Seules deux observations de Grande Aigrette en plumage nuptial ont été rapportées sur la période étudiée. La première de ces observations concerne un individu observé le 12 mai 1993 dans la réserve de chasse de Saint-Martin-de-Seignanx.

Grande Aigrette, Réserve Naturelle des
Marais de Bruges
Photo : P. Petit



La seconde concerne un individu stationnant du 21 février au 24 mars 1996 dans le domaine de Certes en compagnie de 3 individus au plumage classique des hivernantes.

Pour ce dernier, la couleur du bec et du haut des pattes a progressivement augmenté d'intensité au cours de la saison mais aucune grande plume dorsale n'est notée ; cet oiseau se tenait habituellement à l'écart de ses congénères.

Comportement

Les comportements relevés proviennent d'observations effectuées dans le domaine de Certes ou dans le delta de la Leyre (Bassin d'Arcachon, Gironde). Il m'a semblé intéressant de les indiquer car ils diffèrent parfois des observations que j'ai pu faire de cet échassier sous d'autres latitudes (Maroc, Sénégal, Venezuela).

Les premières Grandes aigrettes observées dans notre région étaient farouches avec des distances de fuite importantes (Reviriego & Grisser, 1989). En dix ans cette espèce s'est laissée plus facilement approcher par le promeneur et, par exemple, sa distance de fuite devant une voiture est réduite aujourd'hui à quelques dizaines de mètres.

Dans le domaine de Certes, ce grand échassier s'observe facilement en attitude de pêche au milieu des bassins de faible profondeur (<40 cm)(cf photo.1 et 2). Ces bassins sont soit des paysages ouverts, comme les "grands plats" bordés de prairies, avec une vue dégagée sur plusieurs milliers de mètres, soit des paysages fermés comme les petits bassins appelés "peignes", qui sont étroits, et bordés d'une végétation arbustive dense limitant ainsi la vue à quelques mètres.

Dans les premières années de leur hivernage, les Grandes aigrettes ne quittaient pas "l'enceinte" du domaine de Certes. Aujourd'hui, les individus se dispersent en journée sur les différents bassins des domaines endigués : Certes, Graveyron, l'Escalopier, Malprat, les

plaines et le parc ornithologique du Teich.

En revanche, l'observation de cet échassier pêchant ou posé sur le Bassin d'Arcachon proprement dit est rare. Au schorre et aux bordures d'estey la Grande Aigrette préfère cette physionomie de bassin des domaines endigués

J'ai noté qu'elles capturaient essentiellement des poissons "blancs" de petite taille : mules ou jeunes bars de 15 cm environ ; au contraire du Héron cendré (*Ardea cinerea*), je les ai rarement observées pêchant des anguilles. En automne, quand les alevins nés dans les herbiers du Bassin d'Arcachon entrent dans le domaine, elles participent aux pêches collectives (phot. 1 et 2) initiées par le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) ; les cormorans pêchent en troupe et nagent après les bancs de jeunes poissons qui s'échappent devant leur attaque et cherchent refuge sur les bords des bassins ; là, les Ardeidés (Héron cendré, Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et Grande Aigrette) attendent leurs proies qui s'enfuient vers le centre des bassins, reprises alors en chasse par les cormorans... Ces pêches collectives, décrites dans d'autres régions françaises (Sueur 1998), peuvent rassembler entre 50 et 100 individus de chaque espèce et, ainsi, c'est jusqu'à 300 oiseaux piscivores qui chassent un même banc de poissons ; en outre, la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) s'invitent aussi à ces opérations.

Je ne les ai jamais observées se nourrissant à terre sur les prairies comme peut le faire le Héron cendré.

Durant les phases de repos diurnes, la Grande Aigrette utilise volontiers les prairies en bordure de bassin (photo. 5) où, tête enfoncée dans le cou, elle attend... Elle s'abrite alors volontiers des vents dominants derrière un buisson de prunellier ou de tamarix. Elle est rarement perchée sur un arbuste de tamarix ou sur un pin (photo 2 et 3) ; je ne les ai jamais observées sur du prunellier ou du baccharis qui sont les autres essences du domaine ; de même, il est très rare qu'en journée, elle soit posée sur un piquet même planté au milieu de l'eau.

Les dortoirs (photo. 6) observés de la Grande Aigrette sont dans des bassins éloignés des activités humaines (promenade et essentiellement installations de chasse nocturne, pratiquée sur Certes) afin de jouir d'une meilleure quiétude.

Le premier dortoir trouvé était à même un bassin : les Grandes aigrettes y dormaient les pieds dans l'eau. Suite à un aménagement destiné à favoriser une pose démonstrative d'oiseaux, des piquets ont été installés dans les bassins ; ces reposoirs sont utilisés en journée par les Grands cormorans et par les lariformes ; la nuit c'est un dortoir de Grandes aigrettes qui se constitue : quarante sept ensemble, une au maximum par piquet, celles n'ayant pas de place dorment les pieds dans l'eau ! Elles ne sont pas fidèles aux dortoirs d'une nuit à l'autre, des mouvements entre le dortoir du Teich et celui de Certes étant régulièrement observés. Les nuits de pleine lune, elles ne regagnent pas obligatoirement leur piquet dortoir, leur activité n'étant pas marquée par cette phase de repos grégaire nocturne: elles continuent alors à pêcher.

Conclusion

En Aquitaine, la Grande Aigrette est passée du statut d'hivernant rare à celui de régulier dans les années 90. En 2000, sa présence dans notre région est relevée toute l'année, mais l'absence d'observation d'individus en plumage nuptial ne nous laisse pas présager une reproduction dans un futur immédiat ; cependant si un tel événement se produisait il serait alors important d'assurer une quiétude maximale à la héronnière retenue.

Remerciements

Mes plus vifs remerciement à Philippe Nadé dont les documents photographiques illustrent cet article. Cet article a pu être écrit grâce à la précieuse collaboration des observateurs qui envoient régulièrement leurs données à la Centrale d'observation de la LPO Aquitaine ; je les en remercie.

- Liste des inventeurs d'observations de Grande Aigrette synthétisées dans cet article : Pascal Aleixandre, Alain Anton, M. Bachelier, Luc Barbaro, Francis Bareyt, Jacques Beauvilain, Véronique Belin, Philippe Birac, Jean-Claude Bonnet, Christian Bourcié, Yves Bourgne, Joël Bried, Marie-Françoise Canevet, Stéphane Carbonnaux, Benoît Condoumi, Jean-Paul Creuzet, Richard Cruse, Bertrand Delprat, Stéphane Duchateau, Stéphane Dulau, Arnaud Dumont, Frédéric Dupuy, Alain Fleury, Alain Fossé, Luc Gonzales, Claude Grangé, Jean-Louis Grangé, Pascal Grisser, Robert Guélin, Andréas Guyot, Gaëtan Guyot, Jean-Laurent Hentz, Emmanuel Hiriart, Stéphane Hommeau, Jean-Jacques Hourcq, Nicolas Ilbert, Robert Javayon, Bruno Jourdain, Erick Kobierzycki, Bertrand Lamothe, Olivier Le Gall, Pierre Le Gall, Yvan Letellier, Didier Masson, Philippe Nadé, Daniel Nauda, André Nerrière, Bernard Noël,

Michèle Palaloi, M. Péres, Pierre Petit, Gilles Prince, Daniel Rat, Jaime Retana, Frédéric Revers, Madeleine Rigaud, Christian Riols, Tristan Roi, Christophe Rothan, Jean-Claude Selles, Sébastien Vénard, Marie-Line Viélet, Denis Vincent, Séverine Voisin, Collectif Pointe de Grave.

Bibliographie

- Benmergui, M. (1997). Premier cas de reproduction de la Grande Aigrette *Egretta alba* en Dombes (Ain). *Ornithos* 4, 185-186.
- Caupenne, M. & Trotignon, P. (2000). La Grande Aigrette *Egretta alba* en Charente maritime, des premières observations à nos jours. *La Garzette* 3, 4-6.
- Cramp, S. & Simmons, K.E.L. (Eds.) (1977). *The birds of the Western Palearctic*, Vol. I: 722 pp.
- Dubois, P.J. & le C.H.N. (1986). Les observations d'espèces soumises à homologation en France en 1985. *Alauda* 54:286-318.
- Grisser, P. & Sargos, F. (1982). Statut des Ardéidés en Aquitaine- Bilan 1977/1980. *Le Courbageot* n°9 : 1-28.
- Géroudet, P. (1978). *Grands échassiers, gallinacés, râles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel : 430 p.
- Hentz, J.L.H. & Bourcié, C. (2002). *Le lac de La Prade (33) Synthèse ornithologique 1983-1998*. *Le Courbageot* 20, 1-21.
- Kayser, Y., Pineau, C., Hafner, H. & Walmsley, J. (1994). La nidification de la Grande Aigrette *Egretta alba* en Camargue. *Ornithos* 1, 81-82.
- Marion, P. & Marion, L. (1994). Premières nidifications réussies de la Grande Aigrette *Egretta alba* en France au lac de Grand-Lieu. *Alauda* 82, 149-193.
- Reviriego, B. & Grisser, P. (1989). Synthèse des observations de la Grande Aigrette *Egretta alba* de 1985 à 1987 sur les étangs de Carcans et de Lacanau (Gironde). *Le Courbageot* 13, 39-41.
- Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.
- Sueur, F. (1998). Commensalisme de trois espèces d'Ardéidés vis-à-vis du Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*. *Alauda* 66 (2), 168.
- Sardin, J.-P. (1984). *La Grande Aigrette en France*. UNAO, Colmar.

En direct des Comités d'Homologation

Le Comité d'Homologation National nous fait savoir qu'aucune fiche concernant l'Aquitaine n'a été homologuée dernièrement.

Le Comité d'Homologation Aquitain a homologué une observation d'un Goéland bourgmestre immature le 06 février 2002, finalement trouvé mort le lendemain, à l'embouchure du courant d'Huchet, à Moliets-40, par Paul Lesclaux et Bernard Dassé.

Le CHA 